



Litige vente privé à privé appareil photo

Par **Flox**, le **17/11/2009** à **19:58**

Bonsoir, je souhaite avoir votre expertise dans un domaine pour lequel je suis encore peu armé car je n'ai jamais du affronter jusqu'au jour d'aujourd'hui un litige lié à une vente de privé à privé.

Dans les faits, j'ai vendu un boîtier de niveau amateur expert / pro soit dit le modèle Nikon D3 récemment à un acheteur qui se plaint :

- > de poussières sur le capteur, visible à des niveaux de fermetures de diaphragme très peu employées (F16 ou F22 et sur fond blanc)
- > d'un chargeur de batteries Nikon qui ne marcherait pas

Acheté en 2008 à un privé vivant en Suisse avec lettre de cession standard, ce boîtier n'a jamais montré de faiblesses d'aucune sortes.

J'ai fait nettoyer le capteur par le magasin CAMARA le 16 octobre au salon de la photographie à Paris et je n'ai pas changé d'objectif jusqu'au moment de l'envoi postal via Chronopost le 10 Novembre. En ne changeant pas d'objectif, de nouvelles poussières ne peuvent rentrer.

A réception du colis par l'acheteur, il semble que les poussières soient légions et que le chargeur ne marche plus.

Que puis je faire pour me défendre car la personne souhaite saisir le tribunal d'instance. Dans les faits, voici les éléments attendant à nos communications :

- Virement fait le 6 Nov.
- Réception le 10 Nov.
- Envoi Chronopost le 10 Nov.
- Réception le 12 Nov. par le client
- Réception A.R le 17 Nov. d'une lettre de l'acheteur me prévenant de ses conditions ! Remboursement intégral + frais de port ou rachat d'un chargeur à neuf et paiement du SAV pour le nettoyage du capteur.

Il peut saisir la garantie contre les vices cachés mais comment les prouver ?

A la base ce type de boîtier est très robuste.

Pourriez vous m'aiguiller avec précisions svp ?

MERCI.

Par **frog**, le **17/11/2009** à **20:31**

Salut, Tu lui as dit quoi au sujet de cet appareil à ton acheteur ?

Si tu t'es contenté de lui

dire que la bête était usée et que le capteur avait été nettoyé, ça ne lui donne pas trop le droit de l'ouvrir : Que le capteur ait été nettoyé ne veut pas dire que le capteur est impeccable pour autant.rnrnQuant au chargeur, il te dit quoi : Il marchait déjà pas à la réception, ou il est tombé en rade juste après ?